

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt sept septembre deux mille dix neuf à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2019

OBJET :**Présentation des rapports de délégations de services publics****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Véronique GREUSARD, M. Vincent MEDILI procuration à M. François DAROUX, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Ginette MOSTACHI

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Conformément aux modalités de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016, reprises dans l'article L3131-5 du code de la commande publique, le délégataire doit produire à l'autorité délégante, avant le 1er juin, un rapport auquel sont joints les comptes et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, qui doivent permettre d'apprécier l'exécution du service public délégué.

Dès la communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée délibérante, laquelle doit en prendre acte - comme cela est prévu dans l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À ce jour, la Ville de Gap a reçu l'intégralité des rapports des services délégués ci-après :

- l'abattoir,
- le centre d'oxygénation de Gap-Bayard,
- le crématorium,
- la distribution publique de l'eau,
- celle de l'électricité,
- et du gaz.

L'ABATTOIR - LA SICABA

Sur le dernier exercice, l'activité de l'abattoir s'est maintenue à un niveau élevé (3.696. tonnes, +4 tonnes, soit +0,00%).

	Exercice 2016/2017	Exercice 2017/2018
Activité globale, en tonnes :	3.692	3.696
Répartition par espèces :		
Bovins	871	837
Porcins	2.423	2.481
Veaux	140	140
Ovins	241	229
Caprins	12	10
Equins	3	3
Répartition par catégories d'usagers :		
Vente directe	444	456
Abattage Familiale	203	179

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Boucheries	297	333
L'abattage en bio, en % du tonnage global :	4,3%	6,5%

Alors que l'activité restait soutenue, le délégataire a dû faire face à des mouvements importants, dans son Personnel.

D'autres évènements sont venus marquer ce dernier exercice :

- retraite d'un administrateur ;
- réfection des quais de réception des animaux ;
- revalorisation des tarifs ;
- activité estivale trop importante...

LE CENTRE D'OXYGÉNATION - L'ASSOCIATION GAP-BAYARD

L'exercice 2018 a connu une progression sensible du chiffre d'affaires (de l'ordre de 70.000.€) et, il a permis de dégager un résultat net de 38.000.€.

La fréquentation hivernale s'est située largement au dessus de la moyenne des cinq dernières années, en raison d'un enneigement exceptionnel sur toute la saison d'hiver 2018 : 8.500 scolaires accueillis, 25.000 accès aux pistes...

En dépit de cette activité soutenue, la saison hivernale s'est soldée, par un déficit estimé à 40.000.€.

L'activité golfique, en revanche, s'est un petit peu réduite, pour diverses raisons: tendance nationale, vieillissement de la clientèle, ouverture tardive...

	2017	2018
Nouveaux forfaits golfeurs	27	16
Green Fee	8.000	7.800
Inscriptions aux compétitions	1.500	1.700
Accès Parcours	22.000	17.000
Locations de voiturettes	2.000	1.800
Locations de chariots	550	520

En dépit de cette baisse, l'activité golfique a tout de même connu une hausse de son chiffre d'affaires, à la suite d'une revalorisation de ses tarifs

De plus, le restaurant continue sa progression, pour la quatrième année consécutive, avec : 75 repas par jour, en 2018 ; contre 71, en 2017. Cette évolution se traduit par une évolution du chiffre d'affaires, d'environ 20.000.€, entre ces deux derniers exercices.

Sur cette même période, l'hébergement connaît également une hausse de son

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

chiffre d'affaires : + 6.000.€, soit +2,00%.

En conclusion, l'exercice 2018 a été très satisfaisant, pour l'Association Gap-Bayard, en raison d'un enneigement exceptionnel et d'une activité restauration en progression constante.

LE CRÉMATORIUM - LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE

L'activité du crématorium de Gap et des Alpes du sud s'est stabilisée.

	2016	2017	2018
Nombre de crémations	670	688	687

Néanmoins, les prestations réalisées ont conservé un niveau de qualité élevé :

	2017	2018
L'accueil réservé		
Très satisfaisant	94,7%	94,4%
Satisfaisant	4,0%	5,3%
Total	98,7%	99,7%
Confort et intimité de l'établissement		
Très satisfaisant	87,3%	85,3%
Satisfaisant	11,2%	14,3%
Total	98,5%	99,6%
Le déroulement du moment de recueillement a-t-il répondu aux attentes	97,8%	99,6%
Recommandation de l'établissement par la famille	99,3%	99,6%

En conclusion, le crématorium de Gap et des Alpes du Sud conserve un volume d'activités et un niveau de qualité de services élevés.

LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE -VEOLIA EAU

Les principaux indicateurs réglementaires, présentés par VEOLIA Eau, ont évolué de la manière suivante :

Indicateurs	2017	2018
Nombre total d'habitants desservis	42.079	42.592

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Prix du service de l'eau au m3 TTC	1,36.€/m3	1,35.€/m3
Délai maximal d'ouverture des branchements, pour les nouveaux abonnés défini par le service	1j	1j
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	99,1%	100,0%
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100,0%	93,3%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
Rendement de réseau sur période synchrone	73,4%	72,5%
Indice linéaire des volumes non comptés synchrone	8,16 m3/j/km	8,61 m3/j/km
Indice linéaire de perte en réseau synchrone	8,05 m3/j/km	8,35 m3/j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,50%	0,42%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
Nombre d'abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	47	34
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	2.196	3.707
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,77u/1.000 abonnés	1,67u/1.000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,0%	100,0%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	À la charge de la collectivité	À la charge de la collectivité
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,17%	1,59%
Taux de réclamations	1,68u/1.000 abonnés	2,10u/1.000 abonnés

En conclusion, ce service public continue de desservir un nombre de plus en plus important d'usagers, à ces conditions tarifaires intéressantes.

LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ - E.D.F, ENEDIS

À la fin de l'exercice 2018, 337 producteurs ont été raccordés, au réseau électrique - dont 336 pour l'énergie d'origine photovoltaïque.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

L'activité du délégataire a encore progressé, sur le dernier exercice :

	2017	2018	Variation
Nombre de clients	26.432	26.672	+0,9%
Energie acheminée (en kWh)	214.337.486	222.085.007	+3,6%
Recettes d'acheminement (en €)	8.762.260	9.258.805	+5,7%

Cette progression s'est effectuée, avec une amélioration de la qualité de service :

Durée moyenne annuelle de coupure (en mn)	2017	2018	Variation
Toutes causes confondues (critère B : temps de coupure moyen exprimé en mn/Client Basse Tension).	32,7	13,0	-60%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels...	28,1	13,0	-54%
Dont origine RTE (incident sur réseau de transport)	0,0	0,0	0%
Dont incident sur le réseau de distribution publique	22,5	5,7	-75%
Dont incident poste source	0,0	0,0	0%
Dont incident réseau HTA	18,5	4,0	-78%
Dont incident réseau BT	4,0	1,7	-57%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	5,6	7,4	+31%
Dont travaux sur le réseau HTA	2,9	2,3	-22%
Dont travaux sur le réseau BT	2,7	5,1	+88%

En conclusion, l'activité et la qualité, de fourniture d'électricité, continuent de progresser, sur l'exercice 2018.

La qualité de desserte atteint un niveau très élevé, puisque le temps de coupure est à son plus bas niveau, sur les cinq derniers exercices.

LA DISTRIBUTION DU GAZ - G.R.D.F.

À la fin de l'exercice 2018, les chiffres clés de la concession de la distribution publique de gaz étaient les suivants :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	2017	2018
Au niveau de la clientèle :		
Nombre de clients	6.793	6.894
Nombre premières mises en service clients	93	86
Quantités de gaz acheminées	184 GWh	176 GWh
Taux de satisfaction	94,5%	92,1%
Nombre de réclamations	10	18
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais	98,00%	98,40%.
Au niveau de l'économie du contrat :		
Redevances versées	18.278,36.€	18.695.€
Investissements réalisés	447.957.€	502.323.€
Recettes	2,31.M€	2,36.M€
Au niveau de la maintenance et de la sécurité :		
Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau	96,4%	109,4%
Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau	100%	150%
Taux de visite sur les robinets	100%	100%
Taux de visites réalisées sur les branchements	178,1%	147,1%
Nombre d'interventions de sécurité gaz	72	64
Nombre d'incidents	45	55
Au niveau du patrimoine :		
Longueur totale des canalisations	147,68.km	148,3
Nombre de compteurs résidentiels actifs	6.283	6.345
Longueur de réseau développé	392.m	627.m

En conclusion, le concessionnaire a poursuivi la progression de son activité, sur le dernier exercice (clients, compteurs actifs, longueur du réseau, recettes...) en

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

assurant une prestation de qualité.

Pour mémoire, tous ces rapports sont tenus à la disposition du Public, selon les modalités prévues à l'article L1411-13 du C.G.C.T :

- aux services administratifs de la Ville de Gap,
- à la mairie annexe de Fontreyne,
- à la mairie de Romette.

Le Public a été avisé de la réception de ces rapports par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage.

Le Conseil Municipal prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Isabelle DAVID, M. Christophe PIERREL

Le Premier Adjoint

François DAROUX

Transmis en Préfecture le : 07 OCT. 2019

Affiché ou publié le : 07 OCT. 2019

